



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des Affaires  
sociales et de la Santé

Ministère de l'Écologie,  
du Développement durable  
et de l'Énergie

Ministère de l'Agriculture,  
de l'Agroalimentaire  
et de la Forêt

Paris, le vendredi 14 juin 2013

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Le gouvernement prend connaissance des résultats de l'expertise collective sur les risques associés aux pesticides conduite par l'INSERM**

A la suite d'une saisine du ministère des Affaires sociales et de la Santé, l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM) a rendu public le jeudi 13 juin, les résultats d'une expertise collective sur les risques sanitaires associés aux expositions aux pesticides<sup>1</sup>.

Cette étude fait le point sur les connaissances scientifiques disponibles des relations entre la survenue de certaines pathologies et les expositions aux pesticides notamment dans le secteur agricole et sur les effets d'une exposition précoce chez le fœtus et les jeunes enfants. En s'appuyant sur les études épidémiologiques, et les données de toxicologie cellulaire, les travaux de l'INSERM ont permis d'identifier des relations entre la survenue de plusieurs pathologies<sup>2</sup> et l'utilisation de certains pesticides<sup>3</sup>.

Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales et de la Santé, Delphine BATHO, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et Stéphane LE FOLL ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt ont pris connaissance de cette étude dont les recommandations devront faire l'objet d'une analyse précise en lien avec les orientations déjà prises dans le cadre du plan Ecophyto, de la révision des tableaux de maladies professionnelles, de la stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens ou de l'organisation du suivi post autorisation de mise sur le marché des produits phytosanitaires dont l'organisation sera précisée dans la loi d'avenir pour l'agriculture.

Ils indiquent que ces nouveaux éléments seront transmis sans délais aux autorités européennes afin qu'ils puissent être pris en compte dans la réévaluation des substances actives autorisées au niveau communautaire<sup>4</sup>.

Le Ministre de l'Agriculture a par ailleurs saisi l'ANSES afin qu'elle évalue l'impact de ces nouvelles données sur les autorisations nationales existantes.

---

#### Contacts presse :

**Service presse de Marisol Touraine**

01 40 56 60 55

**Service presse de Delphine Batho**

01 40 81 78 31

**Service presse de Stéphane Le Foll**

01 49 55 59 74

---

1 Par pesticides on entend, les produits phytopharmaceutiques, certains produits biocides et les antiparasitaires externes.

2 Pour la liste des pathologies étudiées : Renvoi vers l'étude de l'Inserm adresse en ligne.

3 Pour la liste des substances actives identifiées : renvoi vers l'étude de l'Inserm en ligne.

4 Le chlorpyrifos est en réévaluation anticipée pour une suspicion de neurotoxicité.

Le mancozèbe et la manèbe ont fait l'objet d'une demande par la France, d'évaluation anticipée et d'inscription sur la liste des substances candidates à la substitution compte tenu de ces caractéristiques de danger.

Le glyphosate est en cours de réévaluation décennale.